

SOMMAIRE

PAGE 1

◆ État de la Gouvernance au Burkina Faso : le rapport 2012 validé

PAGE 2

◆ Élaboration du plan de développement institutionnel du FAF-PA : une équipe de consultants au Patronat

◆ Deuxième consultation nationale sur l'élaboration de la deuxième phase de l'Initiative Pauvreté Environnement / Burkina Faso (IPE/BF).

PAGE 3

◆ Secteur forestier au Burkina Faso : vers un renforcement de sa contribution dans l'économie

PAGE 4

◆ SEDECO 2013 : La SCADD à l'épreuve des théories et des meilleures pratiques d'émergence

PAGE 5

◆ Banque Africaine de Développement : Une étude pour une transformation structurelle du secteur informel

PAGE 6

◆ 12ème Congrès de l'UNEEP-L: Bilan et perspective de 40 ans de contribution dans l'enseignement

État de la Gouvernance au Burkina Faso : le rapport 2012 validé



Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale a organisé du 6 au 8 juin 2013 à Tenkodogo un atelier de validation du rapport provisoire sur l'état de la Gouvernance au Burkina Faso en 2012.

L'objectif de cet atelier était d'examiner et valider le rapport provisoire sur l'état de la Gouvernance au Burkina Faso en 2012. Il a réuni une cinquantaine de participants venant des départements ministériels, des institutions, de la société civile et du secteur privé.

Le Burkina Faso s'est doté d'une politique nationale de bonne gouvernance pour la période 2005-2015 qui poursuit huit objectifs majeurs à savoir:

◆ Consolider le processus de construction d'un État stratège, démocratique, à même de jouer efficacement son rôle normatif, d'orientation et d'impul-

sion du développement socio-économique, dans une vision prospective et dans un contexte de gouvernance participative;

- ◆ Consolider les principes et pratiques de la démocratie et de la gouvernance politique;
- ◆ Poursuivre la mise en place d'un environnement incitatif à l'émergence du secteur privé tout en mettant l'accent sur sa professionnalisation, afin de lui permettre de mieux répondre aux exigences de la mondialisation et de l'intégration régionale;
- ◆ Améliorer la bonne gouvernance économique en tant que condition essentielle pour la promotion de la croissance économique et la réduction de la pauvreté;
- ◆ Accentuer la promotion d'une société civile capable d'influer sur les différentes décisions politiques et économiques et de constituer un contrepoids social;
- ◆ Réformer l'État pour l'adapter aux évolutions de son environnement interne et externe et lui conférer une efficacité opti-

male;

◆ Mettre en œuvre le principe de la responsabilisation et de la participation à la base ;

◆ Préserver et gérer l'environnement et les ressources naturelles en vue d'un développement durable.

Un secrétariat permanent a été mis en place pour impulser la mise en œuvre de cette politique. Le secrétariat permanent produit annuellement un rapport sur l'état de la gouvernance à travers quatre composantes qui sont :

- la gouvernance politique ;
- la gouvernance administrative
- la gouvernance économique ;
- la gouvernance locale.

Le rapport 2012 d'une cinquantaine de pages, a fait l'état des lieux des progrès enregistrés en matière de gouvernance au cours de l'année 2012, identifié les insuffisances et a fait des recommandations.

Le rapport 2012 sur l'état de la gouvernance au Burkina a été exclusivement élaboré par les cadres du secrétariat permanent de la politique nationale de bonne gouvernance qui ont souligné au cours de l'atelier, les difficultés d'accès à l'information auxquelles ils ont été confrontés. Pour résoudre ce problème, il a été recommandé la mise en place de points focaux « bonne gouvernance » dans les différents ministères et structures, qui faciliteront la collecte des informations.

Élaboration du plan de développement institutionnel du FAFPA : une équipe de consultants au Patronat

Le vendredi 12 juillet 2013 le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a reçu une mission du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) composée de Monsieur Papa Ndary NIANG et de Roland TANKOANO, tous deux consultants chargés de l'élaboration du plan de développement institutionnel du FAFPA.

Ces consultants ont été reçus par la Secrétaire Générale, Madame Philomène YAMEOGO qui avait à ses côtés Madame Odette CONGO représentant du CNPB au comité de gestion du fonds et de Monsieur Issa COMPAORE, président de la commission chargée de l'éducation de l'emploi et la formation.

Monsieur NIANG a tout d'abord remercié le CNPB pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et a indiqué qu'ils ont été mandaté par Lux Développement pour élaborer le plan de développement institutionnel du FAFPA. Il a précisé que l'objectif général de cette ren-

contre était de recueillir l'opinion et les attentes du CNPB sur le plan de développement institutionnel du FAFPA.

Monsieur NIANG a demandé la perception du CNPB par rapport à l'offre de formation du FAFPA et le point de désaccord par rapport à la création du Fonds, ses missions et son statut.

Madame YAMEOGO a remercié les consultants pour la visite et indiqué que le CNPB a été fortement impliqué dans la création du FAFPA. Elle dira qu'au jour d'aujourd'hui les entreprises ne sont pas satisfaites de l'offre de formation du FAFPA dans la mesure où la Taxe Patronale et d'Apprentissage (TPA) ne lui est pas totalement reversée. Ce qui fait que le FAFPA ne peut pas financer le plan de formation des entreprises.

Elle a en outre évoqué les difficultés relatives à la lenteur dans l'examen des dossiers, le manuel de procédures et le système de gestion

du Fonds. Par conséquent, conclura-t-elle, ce fonds ne profite pas aux vrais bénéficiaires que sont les grandes entreprises formelles qui paient la TPA.

Dans la suite des échanges, les représentants du Patronat ont indiqué que le secteur privé voudrait que le FAFPA soit une entité indépendante avec une plus grande autonomie. Cela éviterait les problèmes de déblocages des ressources et l'instabilité récurrente à la tête du fonds.

Abordant, les questions de l'insertion socio-professionnelle, ils ont souligné l'inadéquation entre les offres de formation et les besoins du marché de l'emploi. Aussi, ont-ils suggéré de mettre l'accent sur la formation technique et professionnelle tout en veillant à une relecture des curricula de formation avec l'implication des milieux professionnels.

C'est sur une note de satisfaction que les consultants ont pris congé du patronat.

Deuxième consultation nationale sur l'élaboration de la deuxième phase de l'Initiative Pauvreté Environnement / Burkina Faso (IPE/BF).



Le jeudi 11 Juillet 2013 le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement (SP/CONEDD) a tenu à Pacific Hôtel la deuxième consultation nationale sur l'élaboration de la deuxième phase de l'Initiative Pauvreté Environnement / Burkina Faso (IPE/BF).

L'objectif de cette deuxième consultation était de restituer les résultats de la première consultation qui s'est tenue les 2 et 3 mai 2013 à Ouagadougou. La rencontre a été présidée par Monsieur Mamadou HONADIA et a connu la présence de Monsieur Amath Pathé SENE, Coordonnateur régional de IPE basé à Nairobi.

Le Secrétaire Permanent du CONEDD a tout

d'abord souhaité la bienvenue aux participants ainsi qu'à Monsieur Amath Pathé SENE avant de rappeler que le Burkina a entrepris depuis 2010, la mise en œuvre du projet IPE/BF avec l'appui technique et financier du PNUD et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

L'objectif principal de l'IPE est d'institutionnaliser l'intégration des liens entre la pauvreté et l'environnement dans les politiques sectorielles de développement aussi bien au niveau central que décentralisé afin d'assurer le développement durable et une croissance pro-pauvre pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Monsieur le Coordonnateur régional de l'IPE a indiqué que des résultats significatifs ont été obtenus pendant la première phase de l'IPE. Ce qui a permis d'améliorer les connaissances sur la valeur économique de l'environnement ainsi que la prise en compte des préoccupations environnementales dans les politiques et stratégies au niveau national et local.

La mise en œuvre d'une seconde phase du projet sur la période de juillet 2013 à 2017, va permettre de consolider les acquis et contribuer au développement durable du Burkina Faso. Le Coordonnateur régional de l'IPE a précisé que la seconde phase du projet doit

permettre d'élaborer des outils qui vont déboucher sur des activités. Il ne s'agira pas de réaliser des activités concrètes et visibles sur le terrain a-t-il indiqué.

Pour une meilleure opérationnalisation des objectifs pauvreté-environnement et genre inscrits dans la SCADD et autres politiques sectorielles à travers une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, trois produits majeurs ont été retenus :

Produit 1 : La coordination intersectorielle basée sur l'application des outils et approches d'intégration des questions Pauvreté-Environnement et genre pour la planification du développement est institutionnalisée au niveau national et local.

Produit 2 : Le budget intersectoriel et les procédures en matière de dépenses et systèmes des comptes économiques environnementaux sont institutionnalisés au Burkina Faso.

Produit 3 : Les capacités des acteurs nationaux et locaux sont renforcés pour une meilleure mise en œuvre de la politique Pauvreté-Environnement et genre sous la SCADD.

Le Comité de pilotage du Programme d'Appui au Secteur Forestier a tenu le 1^{er} juillet 2013, à la salle de conférence du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) sa première réunion.

Le comité de pilotage est l'organe d'orientation, de conseil et de supervision des activités du programme. Il est composé de 19 membres représentant des départements ministériels, des municipalités, des organisations intervenant dans le domaine agricole et forestier, le patronat et les partenaires techniques et financiers.

Le Programme d'Appui au Secteur Forestier est un programme de 5 ans d'un coût global de 14 432 000 000 FCFA financé par le Luxembourg et la Suède.

Il a pour objectif général de valoriser durablement les ressources forestières et ainsi de contribuer au

renforcement des bases d'un développement rural durable. Il vise à opérationnaliser le Programme National du Secteur Rural (PNSR) en son volet « forêt ».

C'est un programme qui se décline en quatre composantes à savoir :

- ◆ L'appui à la gestion durable et participative des ressources forestières ;
- ◆ L'accroissement de la contribution du secteur à l'économie nationale et au bien-être des populations ;
- ◆ L'appui aux dynamiques d'adaptation et d'atténuation aux effets des changements climatiques ;

- ◆ Le renforcement des capacités de pilotage, de gestion et de mise en œuvre du MEDD.

Pour permettre un démarrage efficace du PASF, il avait été prévu une phase de démarrage qui allait voir la mise en œuvre d'activités nécessaires à l'opérationnalisation du programme. Une feuille de route a été élaborée dans ce sens d'un coût de 562 800 504 FCFA. Elle comportait neuf axes prioritaires à mettre en œuvre avant fin 2013 au nombre desquels :

- ◆ Le recrutement de l'expertise à moyen et long terme ;

bons nombres des activités prévues ont été réalisées. Le taux d'exécution est de 59%. Les activités en cours de réalisation ou non entamées seront mises en œuvre jusqu'à leur terme d'ici la fin de l'année.

Avec la mise en œuvre effective de la feuille de route de démarrage, un plan de travail annuel a été élaboré pour 2013 couvrant les 7 mois restants (juillet à décembre). Ce plan de travail d'un coût de 1 837 543 308 FCFA prévoit la réalisation d'activités au titre des quatre composantes du programme.

Le comité de pilotage a validé le plan proposé en émettant toute fois des inquiétudes sur les capacités de mise en œuvre des activités prévues dans le

temps imparti au regard de leur volume.

Le coordinateur du PASF a rassuré

que cette programmation a été faite en tenant compte des capacités du ministère en charge de l'environnement à les mettre en œuvre.

Le Programme d'Appui au Secteur Forestier est le plus grand programme en cours actuellement dans le MEDD. Il permettra d'accroître la contribution du secteur forestier à l'économie nationale et au bien-être des populations quant on sait qu'une bonne partie de la population rurale tire ses ressources, de l'exploitation des forêts.

Le bilan d'exécution de la feuille de route au 31 mai 2013 est satisfaisant car

Secteur forestier au Burkina Faso : vers un renforcement de sa contribution dans l'économie

Recevez régulièrement par mail notre bulletin , en envoyant « patronat.net » à l'adresse ci-dessous

infos@patronat.bf

SEDECO 2013 : La SCADD à l'épreuve des théories et des meilleures pratiques d'émergence



La première communication sur le thème : « *la SCADD à l'épreuve de la théorie et de l'histoire du développement* » articulée autour de trois (03) points, a été présentée par le Docteur Ra-Sablga Seydou OUEDRAOGO, Economiste-chercheur et Coordonnateur de l'Institut FREE AFRIK.

Le premier point a porté sur les perspectives de recherche et les angles d'évaluation.

Le Centre d'Etudes, de Documentation et de Recherches Economiques et Sociales (CEDRES) a organisé le lundi 24 Juin 2013 dans la salle de conférence de la Direction Générale de la Coopération (DGCOOP), la cérémonie d'ouverture de la 7^{ème} édition de la Semaine de Débat Economique (SEDECO) 2013 sur le thème « *La SCADD à l'épreuve des théories et des meilleures pratiques d'émergence* ».

La cérémonie d'ouverture a été placée sous le parrainage de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Lucien Marie-Noel BEMBAMBA. Il avait à ses cotés le Professeur Thaladidia THIOMBIANO, Directeur du CEDRES et de Monsieur Stanislas OUARO Président de l'Université Ouaga II.

Dans son allocution, le Directeur du CEDRES a d'abord souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants. Il a indiqué que le CEDRES a été classé en 2013 parmi les cinq (5) meilleurs centres de recherche africain par la Banque Africaine de Développement (BAD). Le choix de ce thème selon lui, se révèle pertinent dans la mesure où le CEDRES veut apporter sa contribution à la vision économique du pays qui est la SCADD.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances a rendu un hommage au CEDRES pour ses succès dans la recherche et son classement parmi les meilleurs centres de recherche africain.

Avant de déclarer ouverte la 7^{ème} édition de la SEDECO, il a rassuré les bâtisseurs du CEDRES que son département ne ménagera aucun effort pour les accompagner dans leurs efforts de recherches et a encouragé les communicateurs pour que leurs exposés servent de base à des échanges fructueux.

Deux communications ont été présentées sous la modération du Directeur du CEDRES, Monsieur Thaladidia THIOMBIANO, participants et communicateurs ont procédé aux échanges.

Le communicateur a indiqué que la SCADD ambitionne une croissance à deux chiffres, c'est-à-dire un taux de croissance de 10% en moyenne sur la période 2011-2015. Le principe d'évaluation est basé sur l'optimisme de la volonté, le pessimisme de l'analyse à prendre au sérieux la stratégie affichée.

Il a précisé que la singularité de la SCADD est qu'elle fait la synthèse entre le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) et le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Ensuite, le chercheur a fondé son analyse sur le bilan décennal des politiques qui a été marqué par la faiblesse du crédit bancaire à l'économie en pourcentage du PIB, le bilan sur le rôle de l'Etat dans l'éducation et la santé privées. Il a indiqué que l'économie ghanéenne est deux fois plus financée que l'économie burkinabé.

Le troisième point a porté sur les hypothèses et les piliers de croissance de la SCADD. Le communicateur a évoqué les difficultés à cerner les hypothèses dans le document car elles sont éparpillées. Il a indiqué que les risques financiers privés et les risques sociopolitiques sont des risques majeurs non analysés dans la SCADD et peuvent causer un coup dur à la réalisation de la croissance à deux chiffres.

Pour le Communicateur, le déterminant fondamental de la croissance au Burkina Faso est l'investissement privé. Or, l'accès au financement constitue la principale contrainte au développement des affaires au Burkina. La projection de l'investissement privé et du crédit montre que l'encours de crédit accordé au secteur privé serait en moyenne de 1040 milliards de francs CFA par an. En guise de perspective, il a relevé la nécessité de redonner à l'Etat son rôle dans l'impulsion du secteur privé.

La deuxième communication sur la conception

et la mise en œuvre de la SCADD à la lumière de meilleures pratiques des pays émergents a été développée par Monsieur Seglaro Abel SOME, Secrétaire technique national de la SCADD.

Introduisant sa communication, Monsieur SOME a indiqué que le processus d'élaboration de la SCADD a démarré en mars 2009 avec l'adoption en conseil des ministres de la note conceptuelle de la SCADD.

Le communicateur a, ensuite mis en exergue les grandes orientations de la SCADD qui se focalisent sur la priorisation des actions et la gestion axée sur les résultats.

Quant aux hypothèses qui ont fait l'objet de critiques dans la première communication, Monsieur SOME a mis en évidence la stabilité macroéconomique, l'évolution des prix, les réformes structurelles et l'amélioration du climat des affaires.

A l'issue des deux (2) communications, les échanges se sont portés essentiellement sur la possibilité d'une croissance stable au Burkina Faso au regard de son caractère erratique, la place de l'Etat dans la SCADD et dans l'économie, la place de l'enseignement supérieur et l'état de financement de la SCADD.



En réponse aux préoccupations des participants, les communicateurs et le modérateur ont précisé que la stratégie de financement du secteur privé est déterminante pour assurer une croissance durable.

Sur la question de l'enseignement supérieur et le financement de la SCADD, le Secrétaire technique national de la SCADD a indiqué que l'axe 2 de la SCADD sur "la consolidation du capital humain" traite bien de l'enseignement supérieur. Il a souligné que trente milliards de francs CFA sont déjà mobilisés pour le financement de la SCADD.

Banque Africaine de Développement : Une étude pour une transformation structurelle du secteur informel

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA) en collaboration avec la Banque Africaine de Développement (BAD) a organisé le 23 juillet 2013 à Azalai Hôtel indépendance un atelier de validation de l'étude sur les réformes du climat des affaires pour une transformation structurelle du secteur informel.

L'objectif de cet atelier était de valider le rapport de l'étude de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur les réformes du climat des affaires pour une transformation structurelle du secteur informel.

L'étude devait permettre d'identifier une nouvelle génération de réformes qui pourrait favoriser une transformation rapide du secteur informel, en un secteur plus productif et structuré qui contribue fortement à l'amélioration de la productivité globale de l'économie.

Les réformes entreprises par le Gouvernement depuis une dizaine d'années ont permis d'améliorer l'environnement des affaires sans que cela n'ait eu un impact sur le secteur informel. Elles n'ont pas permis une mutation des entreprises informelles en des entreprises plus structurées, plus productives, dynamiques et prospères.

Le secteur informel est le bassin des PME.

Il devrait être un secteur dans lequel évolue des unités en transition vers le formel. Or le constat est que beaucoup d'entreprises se créent et perdurent dans l'informel.

L'étude a donné les caractéristiques du secteur informel, puis a présenté la perception des contraintes du secteur par les acteurs eux-mêmes et enfin, a proposé des réformes pour assoir les bases d'une transformation structurelle de l'informel.

Il faut noter qu'il n'existe pas de définition consensuelle du secteur informel. La définition proposée par l'étude est la suivante : « *le secteur informel regroupe l'ensemble des unités de production ayant un faible niveau d'organisation, opérant à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production et qui sont dépourvues, sur le plan administratif, d'un numéro d'enregistrement au RCCM et/ou d'une comptabilité*

écrite officielle ». L'entreprise formelle est donc celle qui est enregistrée au RCCM et qui tient une comptabilité.

Sur la base de cette définition, un échantillon de 683 unités de production informelle réparties à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Koudougou et Ouahigouya a été constitué pour faire l'objet d'une enquête. L'étude s'est surtout intéressée aux unités du secteur informel qui disposent d'un potentiel de transformation vers des domaines plus productifs et plus structurés c'est-à-dire celles disposant d'un local fixe.

L'enquête révèle que 24% des unités informelles disposent d'un enregistrement au RCCM par contre aucune d'elles ne tient une comptabilité officielle (comptabilité SYSCOA).

Leurs promoteurs ont généralement un faible

d'imposition fiscal, le favoritisme dans les marchés publics, les procédures de déclaration des impôts, les conditions d'accès aux crédits, le coût de l'électricité, la disponibilité d'infrastructures marchandes.

Pour permettre une transformation du secteur informel, l'étude a proposé des mesures autour de deux piliers:

- ◆ L'adaptation des incitations d'ordre productif à travers l'accès des micro-entreprises aux financements, l'application de la réglementation lors des attributions d'infrastructures marchandes, l'accroissement de l'offre de formation pour les membres des CGA par un partenariat avec le FAFPA, le renforcement de l'accès des micro-entreprises aux marchés publics;

- ◆ La mise en place de réformes institutionnelles et réglementaires notamment la consolidation des CGA, la mise en œuvre du statut de l'entrepreneur, le renforcement du contrôle de la réglementation des affaires, la réforme de l'impôt des micro-entreprises.

Cette étude vient apporter un plus aux résultats d'une étude antérieure sur la stratégie de formalisation du secteur informel commanditée par le MICA. Le secteur informel étant très hétérogène, l'option de s'intéresser à la formalisation des unités ayant un potentiel élevé est pertinente car, il serait illusoire de rechercher une formalisation de tout le secteur informel.

La formalisation plus qu'un acte administratif doit induire un changement dans le mode de gestion notamment la gestion financière. Les résultats de l'enquête ont montré que beaucoup d'unités du secteur informel disposent d'un RCCM. Le plus grand problème n'est donc pas la formalité administrative d'enregistrement mais la tenue de la comptabilité. C'est pourquoi, les centres de gestion agréés devront jouer un rôle prépondérant en terme d'accompagnement des unités informelles vers la tenue de la comptabilité.

Il est vrai que beaucoup d'acteurs ignorent l'existence ou les services proposés par les CGA, mais certains font le choix de ne pas aller vers ces centres pour éviter la transparence dans leurs comptes à cause des impôts.



niveau d'éducation et de formation. Moins de 45% des chefs d'unités ont un niveau d'étude secondaire ou plus. Ceux qui ont atteint le niveau du supérieur ne représentent que 5%.

En ce qui concerne la formation technique et professionnelle, plus de 80% des promoteurs n'ont reçu aucune formation professionnelle avant le démarrage de leurs activités.

En matière de création d'emploi, l'enquête révèle que 83% des unités informelles ont moins de 4 employés permanents. La plupart de ces emplois sont faiblement rémunérés et manque de protection sociale.

En termes de poids, le secteur informel a représenté 49,2% du PIB en moyenne entre 2004 et 2012. Il occupe 93,9% des actifs du pays et fournit 22,6% des emplois informels dans le secteur non agricole.

Les principales contraintes du secteur informel selon les acteurs enquêtés portent sur le taux



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÈ (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél. : (+226) 50 33 03 09

Fax : (+226) 50 33 03 08

Courriel: cnpb@fasonet.bf

Site web: www.patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA

Wenceslas BANCE

Seydou TRAORE

Alizéta OUEDRAOGO

Conception et Mise en page

Alizéta OUEDRAOGO

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/P.F

ISSN 0796 - 8981



12ème Congrès de l'UNEEP-L: Bilan et perspective de 40 ans de contribution dans l'enseignement



L'Union Nationale des Établissements d'Enseignements Privés Laïc (UNEEP-L) a tenu conformément à ses statuts, son 12^{ème} congrès le 25, 26 et 27 Juillet 2013 à Ouagadougou avec pour thème « 40 ans de contribution de l'enseignement privé laïc : Bilan et perspectives ». Sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur, la cérémonie d'ouverture a connu la présence du Président du Conseil national du Patronat Burkinabè, des représentants des autorités ministérielles et communales, des anciens présidents de l'UNEEP-L et du président d'honneur de l'Union.

Le congrès a réuni deux cent cinquante fondateurs représentant environ quatre cents établissements de différents ordres d'enseignement venant des treize régions du Burkina Faso. Il a été un temps fort de l'UNEEP-L et a surtout permis aux fondateurs d'échanger sur le thème du congrès et aussi sur la situation de l'enseignement laïc au Burkina Faso. Ce fut également un moment de mémoire et de reconnaissance du travail des anciens qui ont ouvert la voie aux autres dans le sous secteur privé de l'éducation notamment les anciens présidents. A cette occasion, un film documentaire a été réalisé et un journal de l'Union édité.

Outre cela, et prenant l'engagement de faire de l'enseignement privé le creuset de l'excellence, les congressistes ont organisé un concours de dictée suivi de questions et un concours de mathématiques au profit des élèves des classes de CM2 et de 3^{ème}. Également les cinq meilleurs élèves ont été primés et les congressistes ont pris l'engagement de poursuivre sur cette lancée pour les années à venir.

Pour les travaux du congrès, trois commissions ont été mises en place et ont travaillé sur :

- **La Commission 1** : Elle a travaillé sur le thème du congrès et a fait l'analyse de la contribution de l'enseignement privé laïc à l'offre éducative de notre pays. La commission a aussi mis l'accent sur les défis qui se présentent à l'UNEEP-L pour l'avenir ; notamment les infrastructures, les ressources humaines, la qualité de l'enseignement et la cohésion des membres de

l'UNEEP-L pour la rendre plus forte.

- **La Commission 2** : Elle a mené les réflexions sur les textes organiques de l'UNEEP-L à savoir, les statuts, le Règlement Intérieur, les manuels de procédures. Elle a travaillé également à la relecture de l'ensemble de ces textes en vue de permettre à l'Union d'être plus efficace et mieux répartir les tâches entre le Bureau Exécutif National, le Conseil d'Administration et le Congrès. Elle s'est aussi penchée sur le plan organisationnel, au réaménagement des postes du Bureau Exécutif National et au renforcement du personnel administratif permanent au siège.

- **La Commission 3** : s'est penchée sur les programmes d'activités du Bureau Exécutif National et du Conseil d'Administration pour les trois prochaines années.

Le Congrès a ensuite adopté des recommandations, des résolutions et des motions.

Au titre des recommandations :

- réexaminer à la hausse la subvention de l'Etat ;
- augmenter sensiblement les superficies réservées à la construction d'établissements ;
- contrôler la qualité de l'enseignement ;
- contrôler les établissements privés.

Au titre des résolutions :

- appliquer le Code de déontologie et de la Charte de qualité ;
- renforcer l'Union pour améliorer son efficacité et son professionnalisme ;
- tenir alternativement le Congrès dans les régions.

Au titre des motions :

- recrutement des enseignants par l'Etat pendant les vacances scolaires et non après le début de l'année scolaire ;
- demande à l'Etat de prendre des mesures fermes contre les établissements privés dits «pirates» ;
- prise en charge par l'Etat des élèves et des enseignants du public et du privé dans les mêmes conditions surtout lors des formations pédagogiques et l'organisation des examens et concours.